

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANESM
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements
et des services sociaux et médico-sociaux

Décision n° DS 2016-39 du 7 septembre 2016 portant délégation de signature

NOR : AFSX1630750S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'ANESM,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Christiane JEAN-BART, responsable du secteur personnes handicapées, pour attester le service fait correspondant aux bons de commande ou marchés dans son domaine d'attribution.

Fait le 7 septembre 2016.

*Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et des services sociaux et médico-sociaux,*
D. CHARLANNE

Copie à l'agent comptable.